

COMMISSION CONSULTATIVE D'INTEGRATION

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal procédera à la nomination des membres de la commission communale d'intégration lors d'une prochaine réunion.

Conformément à l'article 2 du règlement grand-ducal du 15 novembre 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des commissions consultatives communales d'intégration tout citoyen âgé de dix-huit ans accomplis le jour de la candidature qui jouit des droits civils et politiques et qui a sa résidence sur le territoire de la commune peut poser sa candidature par écrit au collège des bourgmestre et échevins pour le 19 janvier 2018 au plus tard.

Fait à Bettembourg, le 15 décembre 2017.


Damien NEY
Secrétaire Communal


Laurent ZEIMET
Bourgmestre

